ANNEXE 1 AU RC CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

MARCHE RELATIF A LA CREATION ET AU DEPLOIEMENT DE MODULES PEDAGOGIQUES EN REALITE VIRTUELLE POUR LA DECOUVERTE DES METIERS POUR L’ACADEMIE D’AIX-MARSEILLE

**Attention pour la notation de l’offre, hors cadre de ce document, aucun document complémentaire ne sera pris en compte sauf si renvoi expressément mentionné dans la section concernée.**

Conformément au règlement de consultation, le candidat produit un mémoire technique en respectant le présent cadre qui ne dépassera pas 20 pages en format A4. Un travail de synthèse est donc attendu afin de fournir des informations claires et concises.

Le présent document constitue la justification de l’offre au regard du critère suivant :

CRITERE 1 VALEUR TECHNIQUE (60% de la note finale)

Ce document doit obligatoirement être renseigné sans modifier la trame du cadre – mais en pouvant la compléter – et joint à l’offre. Il peut être accompagné de tout document utile, apportant des précisions aux réponses formulées dans la limite de 15 pages. Les références à un éventuel complément d’information ou de précision sur des items doivent être mentionnées (annexe et page).

**NOM DE L’ENTREPRISE CANDIDATE : …………………………………………………..**

***Cocher le ou les lots pour lesquels vous candidatez :***

Lot 1 : modules pour les filières horlogerie, bijouterie et infographie.

Lot 2 : modules pour les filières Santé et Sécurité au Travail en cuisine et agent accompagnant au grand âge.

**En cas de réponse à l’ensemble des lots, un cadre de mémoire technique distinct par lot devra être remis.**

**Sous-critère 1 : Moyens et méthodes organisationnelles (sur 25 points)**

**- Identification et expérience de l’interlocuteur privilégié pour ce pour projet (CV à fournir en indiquant son expérience dans la gestion de projet en réalité virtuelle, les diplômes et qualifications) /5**

**- Méthodologie de conception et de déploiement des modules incluant les différentes phases de développement comportant l’indication de leur durée estimative, et des moyens mis en œuvre pour limiter l’empreinte carbone liés aux différents déplacements : /15**

**-Maintenance et support (assistance proposée, suivi des demandes, système de surveillance permanente, modalités de mises en œuvre des opérations de maintenance préventive, corrective et évolutive, prévention des cyber attaques…) /5**

**Sous-critère 2 : Description technique des modules (sur 35 points)**

**- Eco-conception numérique (solution issue d’une démarché d’éco-conception numérique ou à faible consommation électrique durant son utilisation ou recours à un hébergeur écoresponsable …) /2**

**- Présentation des modules et portabilité (durée, accessibilité avec et sans lien internet, compatibilité matérielle avec casques VR, les téléphones portables, les tablettes, les ordinateurs, intégration dans les Espaces Numériques de Travail …) : /10**

**- Expérience utilisateur (interface simple avec tutoriel intégré également accessible pour les personnes en situation de handicap moteur, auditif, visuel, et troubles cognitifs, scénarios immersifs contextualisés disponibles en français et anglais, progressivité avec système de récompense et feedback en temps réel, suivi des résultats via tableau de bord enseignant, …) /15**

**- Evolutivité des modules sur 4 ans (amélioration/évolution des modules par mise à jour suite aux retours des utilisateurs et/ou enseignants et de l’évaluation du dispositif, modalités d’accompagnement des équipes éducatives…) /6**

**- Hébergement des données (mode de stockage) : /2**